



CONVENTION COMPÉTITION VTT RANDO 04 DIGNE SAISON 2017

Cette convention précise les engagements communs qui lient le club VTT Rando 04 Digne avec le coureur du club qui souhaite s'engager dans le Team VTT Rando 04 Compétition ou Gallardo/VTtrando 04 Compétition. Le coureur compétiteur des catégories **Poussin à Master** bénéficie d'un certain nombre de droits et d'avantages, mais en contrepartie, il s'engage au respect de certains devoirs et obligations.

1 DROITS ET AVANTAGES ATTRIBUÉS AU COUREUR DU TEAM COMPÉTITION :

1.1 Engagements sur les compétitions « coupes de France », « challenge de provence » route, VTT, BMX, « TRJV », « Trophées des Orres », les engagements sont intégralement remboursés par le club en fin de saison, quelle que soit la discipline, toutes catégories, **à la condition que les objectifs du point 2.4 soient réalisés.**

TRJV et Trophée des Orres : Les inscriptions et paiements (sauf pour la première manche du Trophée des Orres, inscription en ligne), se font sur place, et c'est bien à vous parents d'inscrire vos enfants aux courses.

ROUTE FFC et challenge de Provence VTT : inscription en ligne, jusqu'à 4 jours avant la course. Tout engagement sur place dans ces disciplines ne sera pas pris en charge par le club !!

Le coureur doit s'engager sur un challenge et être présent sur 75% de ses courses.

Un coureur engagé par le club (sur les courses route et coupe de coupe de France) et non excusé auprès de l'organisateur et de son club devra rembourser l'engagement et s'acquitter de l'amende FFC.

Attention : inscription aux challenges de Provence FFC - Extrait du règlement : (les courses route FFC sont dans le même cas)

A partir de 2017, les inscriptions devront se faire en ligne via le site de la FFC et son module de paiement sécurisé. Les tarifs d'inscription sont réduits par cette interface.

Les inscriptions seront closes 4 jours avant la date de la course (merci de nous prévenir 1 semaine avant). Les inscriptions sur place seront possibles moyennant une majoration (le club ne prendra pas en charge les inscriptions sur place pour ces courses).

1.2 Nous encourageons les déplacements en covoiturage. Il sera possible de louer ou de demander un 9 places à la Mairie (service des Sports) dans la mesure de la disponibilité des véhicules et être avertis 3 semaines à l'avance, avant afin d'effectuer la réservation.

Afin que nous puissions centraliser les demandes, nous demanderons un **calendrier des besoins en début de saison pour chaque groupe de compétiteurs** (ex : TRJV – trophées des Orres, Enduros, cyclosporatives...)

1.3 La remorque-fourgon noire du club sera évidemment à la disposition, **en priorité**, des familles et coureurs qui covoiturent. Prévoir une plaque d'immatriculation européenne.

1.4 Le bureau du club s'octroie le droit de récompenser les membres émérites du club qui ne courent aucune compétition et qui pourtant animent et participent à la valeur ajoutée bénévole et financière nécessaire au financement de l'école VTT et des moyens de cette convention.

1.5 **Primes de courses** : en cas de résultats exceptionnels, le coureur se verra remettre une prime, remise en fin de saison, et dont le montant dépend de la compétition et de la place finale sur le podium.

Compétition	1^{ère} marche du podium	2^{ème} marche du podium	3^{ème} marche du podium
Classement général Trophée Régional du Jeune VTTiste	100€	50€	30€
Classement général Odanak	100€	50€	30€
Classement général Challenge de Provence	100€	50€	30€
Podium Championnat de Provence	150€	100€	50€
Podium Trophée France du Jeune VTTiste	150€	100€	50€

Pour le niveau national, il sera attribué une aide de la mairie que le club reversera dans l'intégralité aux coureurs, sous réserve d'acceptation de la mairie après avoir rempli un dossier spécifique fin juillet : les sommes peuvent être modifiées suivant les années, par la mairie de Digne les Bains :

Critères d'obtention :

- Le sportif doit être licencié dans un club sportif dignois de la discipline correspondante.
- L'athlète doit avoir réalisé sa performance en étant licencié au club.
- Une aide par athlète, par année (non cumulable), dans la limite de 4 athlètes par association.

- **Montant de l'aide** : en fonction des résultats individuels : (au soutien financier s'ajoute un « pass intégral » pour accéder au complexe aquatique)

Les groupes 1, 2, 3 et 4 ne prennent pas en compte les résultats obtenus en catégorie « Vétéran » ou « Master »

Groupe 1 900,00 euro

Athlète sélectionné dans une équipe de France, ayant terminé dans les 5 premiers d'une compétition internationale officielle ou d'un championnat du monde d'une Fédération sportive internationale.

Groupe 2 700,00 euro

1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} à un championnat de France de la fédération sportive délégataire

Groupe 3 450,00 euro

Athlète sélection en équipe de France, ayant terminé entre la 6^{ième} et la 10^{ième} place d'une compétition internationale officielle ou d'un championnat du monde d'une Fédération sportive internationale.

Groupe 4 350,00 euro

Classement dans les 10 premiers à un championnat de France de la fédération sportive délégataire

Groupe 5 350,00 euro

Athlète intégré dans une structure fédérale d'entraînement labellisée ("Pôle France", "Pôle Espoirs" ou "INSEP")

Athlète figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ou celle des sportifs espoirs et des partenaires d'entraînement

Groupe 6 150,00 euro

1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} à un championnat de France de la fédération Sportive délégataire dans une catégorie « Vétéran » ou « Master »

Modalité d'attribution :

Dossier à retirer au SMJS et à retourner avant début aout.

Attention au maximum 4 coureurs du même club peuvent y prétendre.

2 ENGAGEMENTS DU COUREUR DU (TEAM) COMPÉTITION :

- 2.1 **Participation aux réunions** concernant les compétiteurs, ainsi qu'à 3 réunions mensuelles du club (*vie du club, organisation*)
- 2.2 Participation minimum à 50 % des séances de l'école VTT.
- 2.3 Participation aux stages proposés par le club et le CD 04 FFC. (vtt ou route)
- 2.4 **Présence sur les courses** : Participer à un nombre minimum de courses aux couleurs du club (ou du Team Gallardo/ VTTRando 04) en fonction des catégories.

Catégorie	Participation au nombre minimum de courses
Poussins 7 et 8 ans	4
Pupille 9 et 10 ans	6
Benjamin 11 et 12 ans	8
Minime 13 et 14 ans	8
Cadet 15 et 16 ans	10
Junior 17 et 18 ans	12
Espoir 19, 20 et 21 ans	14
Senior 22 à 29 ans	14
master 30 ans et +	14

Le coureur doit **communiquer ses objectifs personnels** (ex : concourir un challenge, Provence, Odanak, TRJV, Coupe de France). En les communiquant en début de saison au conseil d'administration, ils seront analysés avec les résultats communiqués en fin de saison.

Lorsque les objectifs diffèrent de manière importante des résultats ou compétitions effectuées, il sera bon de l'expliquer en bas du résumé de résultat.

Objectifs :

.....
.....

Le coureur doit participer à 75% des courses d'un challenge pour bénéficier des avantages.

Objectifs à communiquer le 25 Mars, au plus tard.

- 2.5 **Participation à la vie du club** : le coureur et sa famille participent à la vie du club (**3 réunions au minimum**) et aident à l'organisation des manifestations. La participation bénévole à l'organisation de l'évènement du club (raid ou enduro) est une condition, car cela génère des bénéfices pour mener ces actions.
- 2.6 **Porter le maillot du club ou Team** (avec accord du club) **sur les courses et lors de la remise des prix.**

3 CONDITIONS D'ADMISSION AU TEAM COMPÉTITION :

- 3.1 **Le coureur doit être adhérent (10€) et licencié au club VTT Rando 04 Digne.** Si le coureur fait l'objet d'une « mutation », les frais afférents à celle-ci ne sont pas pris en charge par le club.
- 3.2 Le coureur compétiteur appartient à une catégorie de Poussin à Master.
- 3.3 L'appréciation du respect de ces conditions est de la responsabilité du conseil d'administration du club. Le remboursement des frais (engagements notamment) doit être demandé avant fin septembre, par mail (vttrando04@gmail.com) **sur format numérique** (fichier Excel qui sera fourni pour avoir le même formatage de données) en précisant le classement aux courses auxquelles le coureur a participé.
- Un tableau sera fourni, pour pas vous y perdre faite cela tout au long de la saison
- En cas de manquement, le club se réserve le droit de ne lui apporter aucune aide financière
- Tout cela sera applicable après avoir pris connaissance de votre saison et appliqué lors de l'AG et dans la mesure où les finances du club le permettent. **Si des décisions doivent être prises pour manque de financement, elles seront prises en faveur des jeunes coureurs.** En cas de modification, les coureurs en seront avisés lors de l'Assemblée générale.

Convention signée conjointement par le coureur et le club,

Le coureur

Date :

Nom et prénom :

Signature :

Pour les coureurs mineurs

Signature des parents: